

# Taxprep des fiducies

## Notes de version

### Taxprep des fiducies 2017 v.3.0

#### Contenu

|                                             |   |
|---------------------------------------------|---|
| Aperçu .....                                | 1 |
| Conversion des profils du cabinet .....     | 1 |
| Amélioration de votre productivité .....    | 1 |
| Transmission électronique .....             | 2 |
| Ouverture et conversion des fichiers .....  | 2 |
| Contenu de la version 3.0.....              | 3 |
| Mises à jour .....                          | 3 |
| Modifications et ajouts .....               | 3 |
| Rappel : Contenu de la version 2.0 .....    | 4 |
| Mises à jour, modifications et ajouts ..... | 4 |
| Commentaires et précisions .....            | 4 |
| Rappel : Contenu de la version 1.0 .....    | 4 |
| Mises à jour, modifications et ajouts ..... | 4 |
| Commentaires et précisions .....            | 4 |
| Renseignements techniques .....             | 5 |
| Changements techniques.....                 | 5 |
| Comment obtenir de l'aide .....             | 5 |
| Info-bulletin Taxprep .....                 | 6 |
| Pour nous joindre.....                      | 6 |

#### Aperçu

C'est avec plaisir que nous vous présentons la troisième version de *Taxprep des fiducies* 2017. Cette version couvre les années d'imposition se terminant entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2017 inclusivement.

Veuillez noter que les fichiers-clients portent une extension reflétant la fin de l'année d'imposition de la fiducie : .316 pour une année d'imposition se terminant en 2016 et .317 pour une année d'imposition se terminant en 2017.

Les paramètres fiscaux applicables à l'année d'imposition 2017 sont ceux qui étaient connus au 5 juin 2017. Les changements qui pourraient être annoncés subséquentement seront intégrés dans les prochaines mises à jour du logiciel.

Vous pouvez prendre connaissance des paramètres fiscaux applicables en consultant la *Table des valeurs*

*utilisées dans la déclaration* comprise dans le logiciel (code d'accès : **TABLE FED-PROV**).

#### Conversion des profils du cabinet

Une fois vos profils du cabinet de l'an passé convertis vers l'année courante, il est important de vérifier que les options définies relativement aux déclarations de vos clients et à la transmission électronique des données (TED) correspondent toujours à votre situation pour la saison en cours.

Pour obtenir plus de renseignements à propos de la conversion des fichiers-clients, veuillez consulter l'Aide.

#### Amélioration de votre productivité

##### Identification, Identification de la fiducie et autres renseignements (code d'accès : ID)

À la section « Type de fiducie », lorsqu'il s'agit d'une succession assujettie à l'imposition à taux progressifs (SITP), une nouvelle ligne s'affiche désormais pour indiquer la date à laquelle la succession cessera d'être une SITP, soit 36 mois après la date de décès du particulier.

Le filtre-clients *Successions assujetties à l'imposition à taux progressifs*, qui permet de générer une liste des SITP, a été ajouté à la liste des filtres prédéfinis. Si vous effectuez un tri selon la colonne **Date de fin du statut de SITP**, les fiducies seront classées selon la date à laquelle elles cesseront d'être une SITP, de la date la plus proche à la date la plus éloignée.

##### Bénéficiaire, Renseignements sur le bénéficiaire (code d'accès : BENEFE)

À la section « Identification du bénéficiaire », une ligne permettant d'inscrire l'âge du bénéficiaire a été ajoutée. Ce renseignement est facultatif, mais peut s'avérer utile pour cibler les fiducies qui ont des bénéficiaires d'âge mineur assujettis à l'impôt sur le revenu fractionné. Pour vous aider à cibler ces fiducies,

nous avons ajouté le filtre-clients *Minor beneficiary - Bénéficiaire mineur* à la liste des filtres prédéfinis.

De plus, veuillez noter que la réponse aux lignes *Bénéficiaire non-résident* et *Résident du Québec* est maintenant inscrite automatiquement par le logiciel, selon la province et le pays indiqués dans l'adresse du bénéficiaire.

### Formulaire Identification et profils du cabinet - Champs définis par l'utilisateur

La section « Champs définis par l'utilisateur pour l'établissement de rapports » a été modifiée. Des champs « Instruction » y ont été ajoutés au-dessus de chacun des champs « Description ».

De plus, la section E a été ajoutée dans l'onglet **Profil** des profils du cabinet pour vous permettre d'indiquer des instructions, des descriptions, des montants ou des dates à transférer vers la section « Champs définis par l'utilisateur pour l'établissement de rapports » du formulaire *Identification du client et autres renseignements* (code d'accès : **ID**) de tous vos fichiers-clients. Pour que l'information contenue dans un champ de la section E soit transférée, activez la case à cocher correspondant à ce champ. Veuillez noter que vous pouvez activer les cases à cocher de tous les champs en activant la case **Activez cette case à cocher pour sélectionner tous les champs de cette section**.

### Sommaire des notes jointes (code d'accès : ATTN)

Une option a été ajoutée afin qu'il soit possible de supprimer des notes jointes à partir de ce formulaire. Vous pouvez soit supprimer la totalité des notes jointes ou sélectionner individuellement les notes à supprimer.

### Annexe jointe avec total (code d'accès : ATTS)

Le formulaire *Annexe jointe avec total* a été modifié pour vous permettre d'effectuer des opérations mathématiques. Vous pouvez maintenant y sélectionner des opérateurs à partir d'une liste déroulante. Il est à noter que les calculs sont effectués un à la fois, de la première ligne à la dernière, et non selon les règles de priorité des opérations (par exemple, la formule  $1+2*3$  ne donnera pas le même résultat que la formule  $1+3*2$ ).

## Transmission électronique

### Exigences gouvernementales

Au niveau fédéral et au Québec, tout déclarant qui produit **plus de 50 feuillets ou relevés** d'un même type doit en transmettre les données **électroniquement au moyen d'Internet**. En dessous de ce seuil, la transmission sur support papier est acceptée.

*Taxprep des fiducies* générera un diagnostic vous rappelant d'utiliser la TED dès que vous produirez plus de 50 feuillets ou relevés.

### Dates importantes pour la transmission par Internet

L'ARC accepte les transmissions électroniques de feuillets T3 et NR4 depuis le 9 janvier 2017. Les relevés 16 peuvent également être transmis à Revenu Québec depuis le 7 novembre 2016.

## Ouverture et conversion des fichiers

### Fichiers-clients portant l'extension .316

Les fichiers-clients portant l'extension .316 que vous avez enregistrés avec *Taxprep des fiducies* 2016 peuvent être ouverts, sans conversion préalable, avec *Taxprep des fiducies* 2017. À l'ouverture d'un tel fichier, une boîte de dialogue s'affiche et vous demande si vous voulez recalculer le fichier avec la version courante. En répondant oui, vous pouvez simplement poursuivre votre travail dans le fichier. Si vous répondez non, les données du fichier seront alors verrouillées. Elles pourront être déverrouillées ultérieurement par l'intermédiaire de la boîte de dialogue **Propriétés** (commande **Fichier/Propriétés**).

### Fichiers-clients portant l'extension .315

Les fichiers-clients portant l'extension .315 que vous avez enregistrés avec la version 2015 ou 2016 du logiciel doivent être convertis à l'aide de la commande **Conversion** du menu **Fichier** afin que vous puissiez y accéder à partir de cette version. Rappelons que dans le cas des fichiers-clients enregistrés avec la version 2015, la conversion n'est possible que si l'année d'imposition visée par le fichier-client source se termine en 2015.

*Taxprep des fiducies* 2017 vous permet également d'ouvrir, sans conversion préalable, un fichier-client portant l'extension .315. Le fichier ne sera toutefois accessible qu'en lecture seule. Pour ouvrir un fichier-client portant l'extension .315, accédez à la boîte de dialogue **Ouvrir** (commande **Fichier/Ouvrir**). Sélectionnez le répertoire dans lequel le fichier-client a été enregistré en utilisant la liste déroulante **Rechercher dans**. Saisissez ensuite « \*.315 » dans le champ « Nom de fichier » et appuyez sur la touche **Entrée** pour afficher la liste des fichiers-clients. Vous pourrez alors sélectionner et ouvrir le fichier-client auquel vous voulez accéder.

### Année d'imposition après conversion

L'année d'imposition après conversion ne peut se terminer après le 31 décembre 2017. Au besoin, elle sera raccourcie de manière à être comprise dans la période couverte par cette version du logiciel.

## Notes jointes

Les notes jointes sont converties, sauf si cette option est désactivée dans les options de conversion des données.

## Conversion des fichiers-clients préparés avec ProFile

*Taxprep des fiducies* 2017 permet de convertir les fichiers-clients enregistrés avec la version 2016.1 de ProFile (extension .15R).

## Contenu de la version 3.0

## Mises à jour

Le tableau ci-dessous présente les mises à jour contenues dans cette version de *Taxprep des fiducies* 2017.

| Formulaire | Quoi de neuf?                               |
|------------|---------------------------------------------|
| FÉDÉRAL    |                                             |
| T3APP      | Nouvelle version publiée par l'ARC.         |
| T3DD       | Nouvelle version publiée par l'ARC.         |
| RC4649     | Nouveau formulaire publié par l'ARC.        |
| QUÉBEC     |                                             |
| TP-671.9   | Nouvelle version publiée par Revenu Québec. |

## Modifications et ajouts

### T3QDT, Choix conjoint visant une fiducie pour être une fiducie admissible pour personne handicapée (code d'accès : T3QDT)

Le nom et le numéro d'assurance sociale du bénéficiaire optant doivent maintenant être inscrits dans le formulaire *Renseignements sur le bénéficiaire* (code d'accès : BENE).

Par ailleurs, lorsque le formulaire T3QDT est rempli, il est dorénavant inclus dans la liste des formulaires à signer et à expédier à l'ARC avec la déclaration de revenus T3, dans la lettre au client.

### T3QDTWS, Feuille de calcul pour l'impôt de récupération (code d'accès : T3QDTWS)

Veuillez noter que la case à cocher **La fiducie était une fiducie admissible pour personnes handicapées au cours d'une année précédente se terminant en 2016 et est assujettie à l'impôt de récupération** a été ajoutée au formulaire.

Une fiducie qui était une fiducie admissible pour personnes handicapées dans une année d'imposition

précédente et qui avait plus d'une année d'imposition en 2016 doit payer un impôt de récupération si, au cours de l'année :

- elle ne compte plus de bénéficiaire optant parmi ses bénéficiaires;
- elle a cessé d'être résidente du Canada; ou
- elle a distribué le capital à un bénéficiaire autre qu'un particulier qui est un bénéficiaire optant pour une année donnée ou qui l'était pour une année d'imposition précédente.

Si la fiducie se trouve dans l'une de ces situations, vous devez activer la nouvelle case à cocher.

### T3ONMJ, Impôt provincial (administrations multiples) - Impôt de l'Ontario (code d'accès : MJ ON)

Le gouvernement de l'Ontario a déposé le projet de loi 127, qui modifie la façon dont la surtaxe est calculée pour les fiducies en situation d'administrations multiples. Les changements apportés visent à assurer le traitement uniforme de la surtaxe pour les déclarants en situation d'administrations multiples et pour les autres déclarants.

Pour refléter ces changements, nous avons modifié les calculs des parties « Surtaxe de l'Ontario » et « Tableau 2 - Impôt additionnel de l'Ontario relatif à l'impôt minimum » de ce formulaire afin que la surtaxe de l'Ontario soit calculée en fonction du montant total de l'impôt de l'Ontario sur le revenu imposable.

Ces changements s'appliqueront seulement aux déclarations des successions assujetties à l'imposition à taux progressifs (SITP) et aux déclarations des fiducies admissibles pour personne handicapée (FAPH) qui sont assujetties à la surtaxe de l'Ontario et dont l'année d'imposition se termine après le 31 décembre 2016.

### RC4649, Déclaration pays par pays (code d'accès : RC4649)

Le formulaire RC4649, *Déclaration pays par pays*, a été ajouté dans cette version de *Taxprep des fiducies*. Ce formulaire doit être rempli lorsqu'un groupe d'entreprises multinationales dont l'entité mère ultime réside au Canada aux fins de l'impôt a gagné un revenu consolidé total supérieur ou égal à 750 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Pour obtenir plus de détails, veuillez consulter l'Aide.

Les entreprises multinationales doivent produire le formulaire RC4649 pour leurs années d'imposition débutant après 2015. Ces entreprises disposeront de douze mois après la dernière journée de leur année d'imposition pour préparer et produire ce formulaire.

La question maison *Devez-vous produire la déclaration pays par pays selon le paragraphe 233.8(3) LIR ?* a été ajoutée dans le haut du formulaire. Si la réponse

indiquée à cette question est « Oui », le formulaire deviendra applicable.

Afin de remplir les tableaux 1 et 2 de la partie II, « Déclaration pays par pays », vous devez remplir une copie distincte du formulaire *RC4649 - Partie II* pour chaque administration fiscale, et y indiquer toutes les entités constitutives de l'administration.

Vous pouvez accéder au formulaire *RC4649 - Partie II* à partir de la partie II, « Déclaration pays par pays », du formulaire RC4649.

Afin de remplir le tableau 3 de la partie III, « Section d'informations complémentaires », vous devez remplir une copie distincte du formulaire *RC4649 - Partie III* pour chaque information ou explication qui est jugée nécessaire ou qui facilite la compréhension des renseignements requis à la partie II, « Déclaration pays par pays ». Pour chaque information additionnelle, vous devez indiquer le ou les codes de pays ainsi que le ou les codes de référence appropriés.

Vous pouvez accéder au formulaire *RC4649 - Partie III* à partir de la partie III, « Section d'informations complémentaires », du formulaire RC4649.

### **T2125 et T2042, Déduction pour amortissement (codes d'accès : 2125 DPA et 2042 DPA)**

Afin de tenir compte de la déduction additionnelle pour amortissement à l'égard des biens admissibles acquis après le 28 mars 2017 (annoncée dans le budget 2017-2018 du Québec), la question *Admissible à la DPA additionnelle pour amortissement de 35 %?* et la ligne *Déduction additionnelle pour amortissement de 35 %* ont été ajoutées, pour les catégories 50 et 53 uniquement.

### **TP-80, Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession (code d'accès : Q80)**

La ligne *Déduction additionnelle pour amortissement de 35 %* a été ajoutée à la section « Dépenses liées aux activités de l'entreprise » pour tenir compte des montants inscrits à la ligne *Déduction additionnelle pour amortissement de 35 %* du formulaire T2125, *Déduction pour amortissement* (code d'accès : 2125 DPA).

### **Q2042, État des résultats des activités d'une entreprise agricole (code d'accès : Q2042)**

La ligne *Déduction additionnelle pour amortissement de 35 %* a été ajoutée à la section « Dépenses » pour tenir compte des montants inscrits à la ligne *Déduction additionnelle pour amortissement de 35 %* du formulaire T2042, *Déduction pour amortissement* (code d'accès : 2042 DPA).

### **Lettre client, Grille des lettres aux clients (code d'accès : LETTRE C)**

Les adresses des centres de traitement pour les déclarations des fiducies ont été modifiées dans la section « Information de la lettre au client selon le profil du cabinet » pour tenir compte du remaniement des centres fiscaux effectué à la suite du retrait du centre fiscal de l'Île-du-Prince-Édouard.

## **Rappel : Contenu de la version 2.0**

### **Mises à jour, modifications et ajouts**

Pour obtenir plus de détails sur le contenu de la version 1.0, veuillez consulter notre [site Web](#).

### **Commentaires et précisions**

#### **Immobilisations admissibles**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les immobilisations admissibles sont des biens amortissables de la catégorie 14.1. Les formulaires T2042, *Déduction pour amortissement* (code d'accès : 2042 DPA), et T2042, *Immobilisations admissibles* (code d'accès : 2042 IA), ainsi que les formulaires T2125, *Déduction pour amortissement* (code d'accès : 2125 DPA), et T2125, *Immobilisations admissibles* (code d'accès : 2125 IA), ont été modifiés afin de tenir compte des nouvelles mesures fiscales liées à ce changement. Veuillez consulter l'Aide pour obtenir plus de détails.

## **Rappel : Contenu de la version 1.0**

### **Mises à jour, modifications et ajouts**

Pour obtenir plus de détails sur le contenu de la version 1.0, veuillez consulter notre [site Web](#).

### **Commentaires et précisions**

#### **Années d'imposition écourtées**

Avec l'avènement des fiducies de type « successions assujetties à l'imposition à taux progressifs » (code 903), il est probable que les années d'imposition écourtées surviendront plus fréquemment. Pour cette raison, nous avons modifié plusieurs formulaires de manière que les renvois aux années d'imposition antérieures incluent la date de fin de l'année d'imposition (dans le format AAAA-MM-JJ) plutôt que seulement l'année. Ce changement touche les formulaires suivants :

- A12SUP, *Historique des reports d'impôt minimum*;
- TP-776.42.F, *Impôt minimum de remplacement d'une fiducie* (à l'écran seulement);
- PERTES/QPERTES (sommaries du report des pertes);

- T3A, *Demande par une fiducie d'un report rétrospectif d'une perte*;
- TP-646 Annexe D, *Report rétrospectif d'une perte* (à l'écran seulement);
- DONS/QDONS (sommaires des dons de bienfaisance);
- COMP2/COMP5/COMP5 PROV (sommaires comparatifs);
- REPORT/QREPORT (sommaires des soldes à reporter).

Nous avons également ajouté une section intitulée « Historique des années d'imposition » dans le formulaire *Sommaire du report des pertes* (code d'accès : **PERTES**).

### Fiducies admissibles pour personnes handicapées

Veuillez noter que les nouveaux formulaires T3QDT et T3QDT-WS seront ajoutés à la version 2.0 de *Taxprep des fiducies 2017*.

Le code 904 est utilisé pour identifier les fiducies admissibles pour personnes handicapées. Pour sélectionner ce code, affichez la boîte de recherche en cliquant sur les points de suspension du champ de saisie « Type de fiducie » dans le formulaire *Identification de la fiducie et autres renseignements* (code d'accès : **ID**).

### Sommaires des champs à saisir (Québec)

Nous vous rappelons que depuis 2013, Revenu Québec publie des sommaires des champs à saisir. Il s'agit des formulaires TPF-646.W (code d'accès : **QW**), TPF-646.X (codes d'accès : **QX1**, **QX2** et **QX3**), TPF-646.Y (codes d'accès : **QY1** et **QY2**) et TPF-646.Z (code d'accès : **QZ**). **Vous devez produire ces sommaires, et non pas les formulaires qui y sont liés** (la déclaration TP-646 et ses annexes, ainsi que les formulaires TP-80, TP-128.F, TP-653, TP-668.1, TP-750, TP-772 et TP-776.42.F).

Dans les modèles d'impression « GOVT » et « GOVT-PRE », la valeur *Jamais* est définie pour le paramètre d'impression « Imprimer quand? » à l'égard de la déclaration TP-646, de ses annexes et des formulaires TP-80, TP-128.F, TP-653, TP-668.1, TP-750, TP-772 et TP-776.42.F. Si vous avez créé des modèles d'impression personnalisés, nous vous suggérons de vérifier leur configuration pour vous assurer de ne pas imprimer et de ne pas transmettre à Revenu Québec les formulaires susmentionnés.

## Renseignements techniques

### Changements techniques

#### Personnaliser la syntaxe du nom des fichiers PDF

Vous pouvez personnaliser la syntaxe du nom des fichiers PDF pour les déclarations et les formulaires afin d'éviter d'avoir à les renommer lorsque vous générez un fichier PDF. Pour ce faire, accédez au panneau **Fichiers PDF** de la section « Impression » des options et paramètres. À la section « Syntaxe du nom des fichiers PDF », cliquez dans la colonne **Syntaxe**, à la ligne concernant le type de document (déclarations ou formulaires) pour lequel vous voulez personnaliser la syntaxe du nom des fichiers PDF. Cliquez ensuite sur , puis sélectionnez les éléments que vous voulez afficher dans le nom des fichiers PDF.

Veuillez noter que vous pouvez modifier le nom des éléments « Personnalisé » en cliquant sur **Modifier les éléments personnalisés**, puis en saisissant le texte voulu.

Pour terminer, il est dorénavant possible de remplacer automatiquement les espaces par des traits de soulignement dans le nom des fichiers PDF. Pour ce faire, activez la case à cocher **Remplacer les espaces par des soulignements**.

#### Inscription à Taxprep

Certains champs de la boîte **Inscription à Taxprep** ont été modifiés. De plus, lors du processus d'inscription, l'utilisateur est maintenant invité à fournir son adresse courriel et à indiquer si un associé du cabinet possède un titre de CPA valide.

### Comment obtenir de l'aide

Si vous avez des questions concernant l'installation ou l'utilisation du logiciel, plusieurs options s'offrent à vous. Consultez le *Guide de démarrage* disponible dans le **Portail professionnel** pour obtenir des trucs et des renseignements utiles sur l'utilisation du logiciel. Pour obtenir de l'aide à partir du logiciel, appuyez sur F1 et consultez les rubriques qui vous intéressent.

## Info-bulletin Taxprep

---

Afin de vous faire gagner du temps, nous vous avons automatiquement inscrit(e) à l'**Info-bulletin Taxprep**, un bulletin électronique qui vous permettra de rester à jour en vous communiquant régulièrement de l'information sur la plus récente version de *Taxprep des fiducies*. Si vous désirez modifier votre inscription à l'**Info-bulletin Taxprep**, visitez notre site Web au [www.taxprep.com](http://www.taxprep.com). Dans le menu **Soutien**, sélectionnez **Info-bulletin**. Cliquez ensuite sur **Mon Info-bulletin** dans la section « Info bulletin ». Vous pouvez également envoyer un message à [cservice@wolterskluwer.com](mailto:cservice@wolterskluwer.com) pour demander des renseignements généraux ou indiquer les produits sur lesquels vous aimeriez recevoir de l'information (*Taxprep des particuliers*, *Taxprep des sociétés*, *Taxprep des fiducies*, *Taxprep Forms* ou la *Suite comptable CCH*).

## Pour nous joindre

---

### Courriel

Service à la clientèle :

[cservice@wolterskluwer.com](mailto:cservice@wolterskluwer.com)

Soutien technique et fiscal :

[csupport@wolterskluwer.com](mailto:csupport@wolterskluwer.com)

### Téléphone

1-800-268-4522

### Site Web

[www.taxprep.com](http://www.taxprep.com)